



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

*MISE A JOUR ADMINISTRATIVE ET AUGMENTATION
DE TONNAGES*

Site SECAF-CHAMFRAY, Vougy (42)

5a. Note de présentation non technique du projet

Juillet 2023



Système de
management
ISO 14001:2015

www.tuv.com
ID 9105081792



115, chemin des Grépilles • 42720 Vougy
Tél. 04 77 60 07 73

accueil@secaf-chamfray.com • www.secaf-chamfray.com

SARL au capital de 16 200 € • Siège social : 115, chemin des Grépilles • 42720 Vougy • RCS Roanne 350 458 667

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	3
1.1.	Contexte réglementaire.....	4
1.2.	Contexte du projet	4
2.	PRESENTATION DU DEMANDEUR	6
3.	PRESENTATION DU PROJET	8
3.1.	Localisation du site	9
3.2.	Caractéristiques du projet et plan de zonage	10
3.2.1.	Modifications sollicitées par l'exploitant	10
3.2.2.	Horaires de fonctionnement.....	11
3.2.3.	Accueil et accès au site	11
3.2.4.	Moyens humains	12
3.2.5.	Fonctionnement du site	12
4.	GESTION DES REJETS.....	17
4.1.	Gestion des poussières/envols	18
4.2.	Gestion des eaux.....	18
4.2.1.	Gestion des eaux usées	19
4.2.2.	Gestion des eaux pluviales de toitures	20
4.2.3.	Gestion des eaux pluviales de voiries.....	20
4.2.4.	Gestion des eaux incendies.....	20
5.	CONTROLES, SURVEILLANCES DU SITE ET FORMATIONS.....	22
5.1.	Contrôle d'entrée	23
5.2.	Admission préalable des déchets	23
5.2.1.	Contrôle d'entrée.....	23
5.2.2.	Contrôle d'exploitation	23
5.2.3.	Sécurité sur le site	23
5.2.4.	Formation	24

1. Introduction



Le présent document correspond à la « Pièce n°5a – Résumé non technique du projet » du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Cette note de présentation a pour objet, conformément à la réglementation, de faciliter au public la prise de connaissance des informations concernant la composition du dossier, le cadre réglementaire ainsi que le projet.

1.1. Contexte réglementaire

Le contenu d'un dossier de demande d'autorisation environnementale est défini dans le Code de l'environnement, Titre VIII du Livre I et Titre II du Livre I (articles R181-12, R181-13, R181-14, D181-15-2).

Le présent dossier se décompose ainsi comme suit :

Le dossier administratif	Pièce n°1
Le dossier technique	Pièce n°2
L'étude d'incidence environnementale	Pièce n°3
L'étude de dangers	Pièce n°4
Les résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude des dangers – La note de présentation non technique du projet	Pièce n°5
Les annexes, dont les plans réglementaires	Dossier Annexes

1.2. Contexte du projet

La société SECAF-CHAMFRAY, filiale du groupe BRANGEON, exploite un site de gestion des déchets sur la commune de Vougy, à environ 10 km de Roanne, dans le département de la Loire (42).

Les activités de la société SECAF-CHAMFRAY sont principalement :

- › La collecte des déchets ménagers ;
- › La collecte des points d'apport volontaire ;
- › Le transport de déchets issus de déchèteries communales et des industriels ;
- › La déchetterie professionnelle de Vougy ;
- › Le tri et la valorisation des déchets des collectivités et des industriels.

Le site de Vougy, également siège social de la société, est actuellement classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le seuil de la déclaration, et regroupe les activités suivantes :

- › Déchetterie professionnelle : collecte de déchets non dangereux ;
- › Déchetterie professionnelle : collecte de déchets dangereux ;

- › Transit, regroupement ou tri de papiers/cartons, plastiques, bois ;
- › Transit, regroupement ou tri de verre ;
- › Transit, regroupement ou tri de déchets ultimes, déchets verts, DIB... ;
- › Traitement de déchets non dangereux ;
- › Stockage de bois ou de matériaux combustibles ;
- › Broyage, concassage, criblage... des substances végétales et tous produits organiques naturels.

La société SECAF-CHAMFRAY souhaite aujourd'hui réaliser une mise à jour administrative de son autorisation et faire évoluer ses activités et notamment la capacité de déchets dangereux et non dangereux réceptionnés sur site ce qui amènera à classer l'activité sous le seuil de l'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2. Présentation du demandeur



Le présent dossier est porté par la société SECAF-CHAMFRAY.

Dénomination sociale	SECAF-CHAMFRAY
Forme juridique	SARL
Siège social	115 Chemin des Grépilles 42 720 VOUGY
Téléphone	04.77.60.07.73
Mail	accueil@secaf-chamfray.com
Signataire de la demande	Sandrine CHAMFRAY
Personne en charge du suivi du dossier	Wilfried FASSINOU
Code APE	3811Z
SIRET	35045866700028
Adresse du site d'exploitation	115 Chemin des Grépilles 42 720 VOUGY

3. Présentation du projet



3.1. Localisation du site

L'adresse du site est la suivante :

115 Chemin des Grépilles
42 720 VOUGY

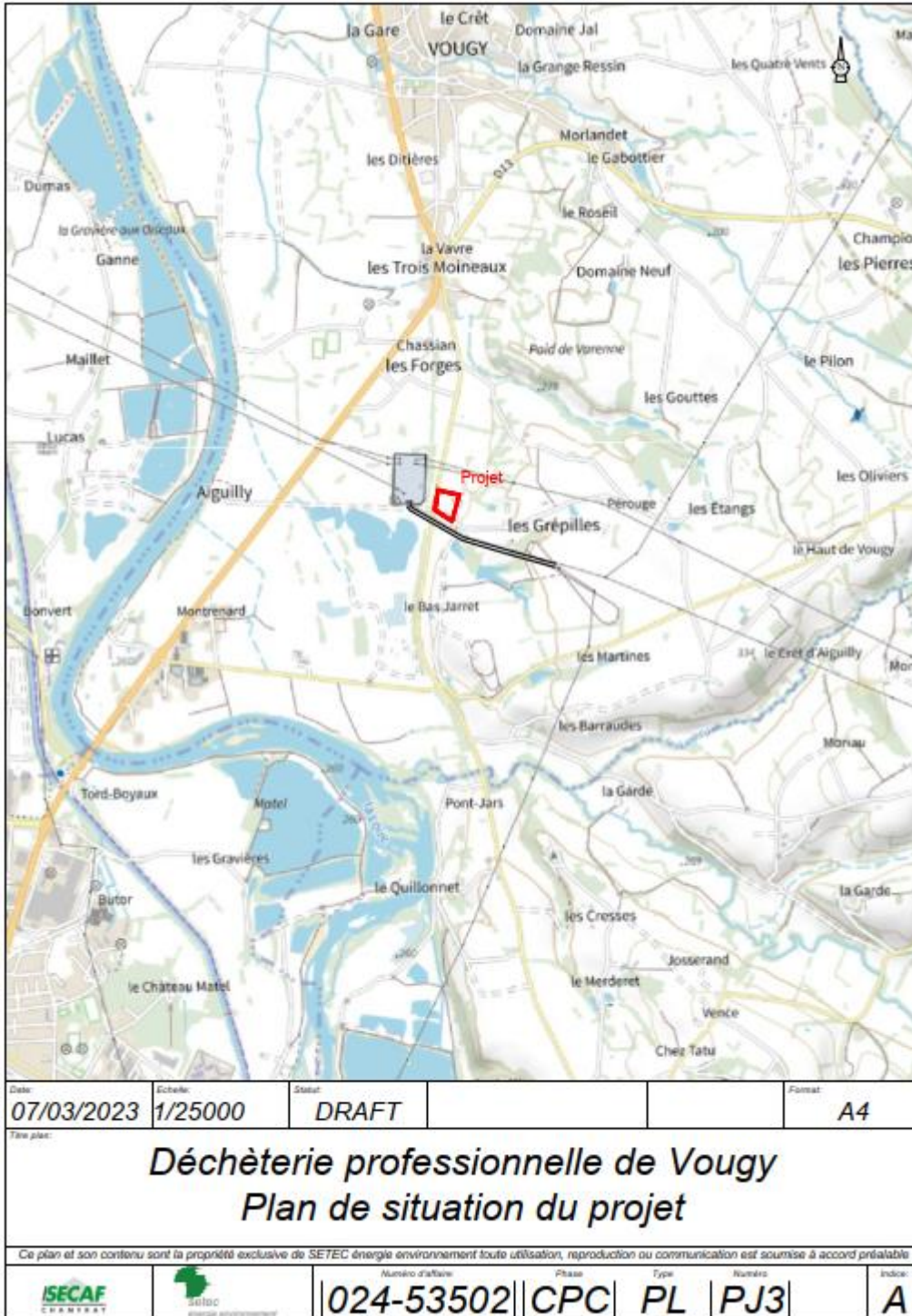


Figure 1. Carte de localisation (base IGN 1/25 000)

L'emprise globale du site couvre une superficie de 15 013 m² et est localisé sur les parcelles suivantes :

Tableau 1. Parcelles cadastrales du site SECAF-CHAMFRAY

N° de Parcelle	Superficie totale (m ²)	Superficie appartement au site (m ²)
C1480	8 029	8 029
C1487	2 760	2 760
C1488	2 225	2 225
C1489	738	738
C1490	1 261	1 261
Total site		15 013 m ²

3.2. Caractéristiques du projet et plan de zonage

3.2.1. Modifications sollicitées par l'exploitant

L'objet du dossier concerne :

- › L'augmentation des tonnages de déchets dangereux collectés sur site avec notamment la réception de déchets d'amiante ;
- › L'ajout d'une nouvelle activité de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- › L'augmentation des quantités de déchets non dangereux réceptionnés sur site ;
- › L'augmentation de la capacité de la station-service et du volume de carburant stocké.

Concernant les déchets d'amiante, ces derniers seront réceptionnés conditionnés et directement scellés sur le site de SECAF-CHAMFRAY :

- › En big bag fermé ;
- › En body benne amiante fermée ;
- › Sur palette filmée.

Ils sont ensuite entreposés sur l'aire de stockage étanche dédiée, clairement identifiée et interdite d'accès au public, avant leur évacuation.

Les déchets d'amiante non conditionnés ne sont pas acceptés sur le site.

Cette procédure permet le dépôt des déchets en toute sécurité pour les usagers, le personnel du site et les tiers.

3.2.2. *Horaires de fonctionnement*

Le site est ouvert aux horaires suivants :

- › Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- › Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le site est fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

3.2.3. *Accueil et accès au site*

L'entrée sur le site se fait depuis la départementale D17 puis le chemin « Les Grépilles ».



Figure 2. Plan d'accès à la déchèterie (source : Géoportail)

L'accès au site se fait par un portail en entrée permettant de maintenir l'accès fermé en dehors des périodes d'ouverture du site. L'ensemble du site est entièrement clôturé.

Un panneau en entrée de site indique les éléments suivants :

- › Nom du site, de l'exploitant et du propriétaire déléguant ;
- › Heures d'ouverture ;
- › La nature des activités ;
- › Les déchets acceptés ;
- › Les déchets refusés ;
- › La vitesse de circulation réglementaire sur le site.

Une fois le portail d'accès franchi, les voiries sont de type voirie lourde. Les véhicules peuvent stationner sur le parking prévu pour accéder aux zones d'exploitation.

Les usagers du site accèdent aux zones de dépôt/chargement en passant par le pont-bascule situé à l'entrée du site, à proximité immédiate du bâtiment d'exploitation.

3.2.4. *Moyens humains*

La société SECAF-CHAMFRAY emploie 53 salariés au 1^{er} juin 2023 :

- › 4 opérateurs sur site ;
- › 1 agent d'accueil sur site ;
- › 8 conducteurs pour le transport de déchets ;
- › 1 agent mécanicien ;
- › 4 cadres pour la gestion de la société ;
- › 1 commercial ;
- › 3 équipiers de collecte.
- › 1 opérateur de site
- › 30 conducteurs de BOM.

3.2.5. *Fonctionnement du site*

3.2.5.1. *Déchèterie*

Pesée et contrôle de la radioactivité

La prise en charge des déchets réceptionnés dans le cadre de l'activité de déchèterie professionnelle débute par un passage sur le pont-bascule situé à l'entrée du site.

Il n'existe actuellement pas de portique de détection de radioactivité sur le site. Un agent se charge de contrôler les déchets grâce à un radiamètre.

Dans le cadre du projet, il est prévu d'installer un portique de détection de radioactivité au niveau du pont-bascule.

Enregistrement des apports

L'exploitant tient à jour un registre des apports mentionnant le nom et l'adresse, la nature et le volume des déchets apportés, grâce à un logiciel de gestion des entrées – sorties (Ecorec). Ce registre assure la traçabilité des apports et sert également à la facturation (ou la rémunération) des apports.

Un bordereau de suivi des déchets dangereux pour les déchets dangereux est établi sur trackdéchets.

Les usagers ont accès à la plateforme « monespace » pour le suivi dématérialisé de la traçabilité de leurs déchets (Bons de pesée, registre des déchets, attestations...).

Dépôt

Les usagers se dirigent ensuite vers les cases correspondantes et déchargent leurs déchets.

Les déchargements sont réalisés sous le contrôle des opérateurs du site afin de vérifier d'une part la conformité des déchets réceptionnés et d'autre part de garantir une bonne qualité de tri.

Déchets dangereux

Dans le cadre du projet, un magasin modulaire sera implanté au nord-ouest du site. L'ossature du magasin sera constituée de conteneurs métalliques à rayonnages standards sur trois niveaux adaptés au stockage des DIS.



Figure 3. Exemple d'un magasin modulaire

Le personnel d'exploitation réceptionnera automatiquement les déchets dangereux et procédera ensuite à la mise en stock de ces déchets dans les contenants adéquats dans le magasin modulaire. Afin de garantir la collecte des effluents, les conteneurs de stockage sont équipés de rétention.

Déchets d'amiante

Les déchets d'amiante seront réceptionnés conditionnés et directement scellés sur le site de SECAF-CHAMFRAY :

- › En big bag fermé ;
- › En body benne amiante fermée ;
- › Sur palette filmée.

Ils sont ensuite entreposés sur l'aire de stockage étanche dédiée, clairement identifiée et interdite d'accès au public, avant leur évacuation.

Les déchets d'amiante non conditionnés ne sont pas acceptés sur le site.

Cette procédure permet le dépôt des déchets en toute sécurité pour les usagers et le personnel du site.

Déclassement, le cas échéant

Lorsqu'un agent constate une non-conformité par rapport au contrat passé avec le client, les déchets sont déclassés. La procédure en place permet la prise immédiate de photographies et la création d'une fiche de non-conformité. Les informations relatives au tri ou, selon la gravité de la non-conformité, au déclassement de la livraison, sont transmises immédiatement au client.

Les non-conformités sont tracées via le logiciel « monespace » qui permet aux clients d'être informés des motifs du déclassement de sa benne.

La société SECAF-CHAMFRAY se charge ensuite de la redirection des déchets autorisés sur le site vers les alvéoles adaptées.

En cas de livraison de déchets interdits, la livraison est refusée. En accord avec le client, les déchets non-conformes lui sont soit retournés soit envoyés vers un exutoire adapté.

3.2.5.2. Activité de regroupement, transit, tri

En plus de son activité de déchèterie professionnelle, SECAF-CHAMFRAY fournit des bennes ou ecobacs à ses clients et en assure la collecte pour les déchets suivants :

- › Déchets de bois, papier, carton, plastique ;
- › Déchets verts et déchets ultimes ;
- › Déchets de ferrailles et métaux ;

- › Déchets dangereux ;
- › Déchets de verre ;
- › Déchets inertes et minéraux.

Dans le cas où les déchets sont déjà triés, ces derniers sont collectés puis directement dirigés dans les cases de stockage correspondantes. Lorsque les déchets ne sont pas correctement triés, ils sont collectés puis dépotés sur une zone de tri présente sur le site puis triés manuellement au télescopique ou à la main avant d'être dirigés vers les cases de stockage correspondantes.

Les déchets issus de l'activité de transit, regroupement, tri et ceux issus de l'activité de déchèterie professionnelle sont stockés au sein des mêmes cases de stockage.

Le site de Vougy dispose, en lien avec cette activité, d'un stockage de bennes vides.

3.2.5.3. Autres activités

Presse à balle

Afin d'optimiser les évacuations, le site dispose d'une presse à balle pour les déchets suivants :

- › Plastiques étirables et durs ;
- › Laine de verre ;
- › Papier ;
- › Carton.



Figure 4. Photographie de la presse à balle

Stockage matériels roulants

SECAF-CHAMFRAY dispose également d'une activité de collecte de déchets. Le site de Vougy dispose ainsi d'une aire de stationnement des véhicules de collecte.

Il n'y a pas de transit ou de réception d'OMr sur le site. Les véhicules stationnés sur site sont maintenus propres grâce à l'aire de lavage située à proximité de l'entrée du site.

Station de carburant

Le site SECAF-CHAMFRAY dispose d'une station carburant disposant de quatre cuves à double enveloppe avec détecteur de fuite.

La station est située à l'arrière du bâtiment d'exploitation.



Figure 5. Photographie de la cuve biocarburant

Les agents du site se servent eux-mêmes à la cuve et un prestataire extérieur vient pour leur remplissage lorsque cela s'avère nécessaire.

4. Gestion des rejets



4.1. **Gestion des poussières/envols**

Les activités du site peuvent être à l'origine d'émissions de poussières et d'envols, du fait des opérations de manutention des déchets, notamment pour les déchets de gravats, plâtre et plastiques.

Afin de limiter les envols, des mesures sont déjà en place, à savoir :

- › La circulation est limitée à 20 km/h sur le site ;
- › Les voies de circulation sont conçues en revêtement imperméable ;
- › Les bennes contenant des déchets volatils sont bâchées ;
- › Les cases DIB et déchets légers disposent de grillage anti-envols ;
- › Les voies de circulation et zones de stationnement sont entretenues et nettoyées dès que nécessaire par l'exploitant.

L'impact de l'installation en termes d'envols est détaillé dans l'étude d'incidence (Pièce n°3).

4.2. **Gestion des eaux**

La gestion des eaux sur le site est séparative.

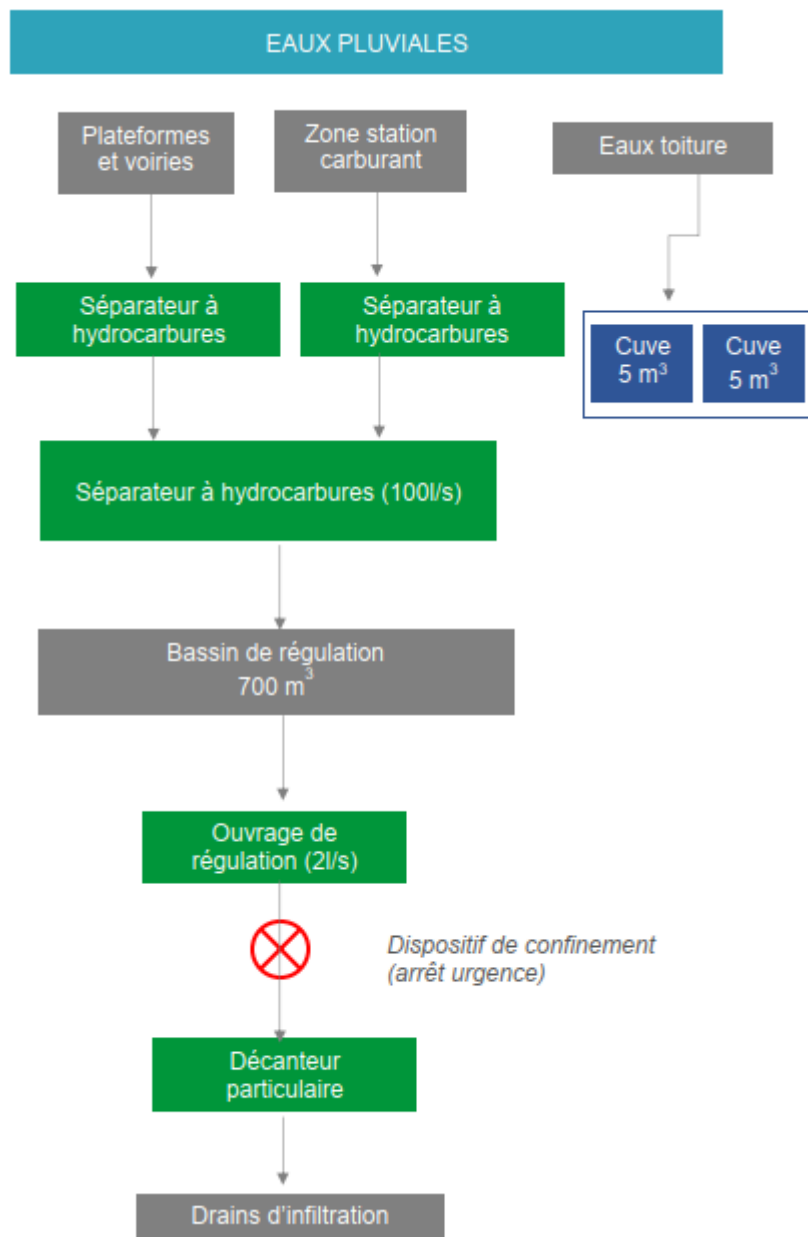


Figure 6. Schéma du processus de gestion des eaux pluviales

4.2.1. Gestion des eaux usées

Les eaux usées issues des locaux sociaux sont directement collectées dans la micro-station d'épuration gérée par la société SECAF-CHAMFRAY.

4.2.2. *Gestion des eaux pluviales de toitures*

Les eaux pluviales de toitures sont collectées puis réutilisées sur le site.

4.2.3. *Gestion des eaux pluviales de voiries*

L'ensemble du site est imperméable (dalle béton ou enrobé).

Toutes les eaux pluviales de voiries sont collectées puis dirigées dans un bassin tampon étanche après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

En sortie du bassin, les eaux passent dans un ouvrage de régulation de 2 l/s puis par un décanteur particulaire avant rejet dans le milieu naturel par infiltration.

Les eaux pluviales ruisselant au niveau de la station carburant sont collectées puis dirigées vers le bassin tampon étanche après passage dans deux séparateurs à hydrocarbures.

4.2.4. *Gestion des eaux incendies*

Une réserve incendie de 180 m³ est située au sud-est du site¹, à proximité immédiate de l'accès pompier.



Figure 7. Réserve d'eau incendie

¹ A l'heure actuelle, la société SECAF-CHAMFRAY dispose sur son site d'une réserve aérienne en cuve d'un volume de 120 m³. Cette réserve sera complétée par une réserve de 60 m³ (citerne ou bâche souple incendie sur le site).

En cas d'incendie, la rétention des eaux d'extinction d'incendie se fait dans le bassin tampon étanche. Une vanne de confinement en sortie de bassin est actionnée pour empêcher le rejet de ces eaux en cas de sinistre ou pollution.



Figure 8. Bassin de rétention des eaux

En fonction des résultats d'analyses des eaux, ces dernières sont soit rejetées au milieu naturel par infiltration soit pompées puis traitées par une entreprise agréée.

5. *Contrôles,
surveillances du site et
formations*



5.1. **Contrôle d'entrée**

L'accès au site est surveillé pendant les heures d'ouverture. Il est contrôlé à l'accueil du bâtiment d'exploitation. L'installation est fermée à l'aide de clôtures et portails clos aux heures d'inactivité.

Les déchets ne peuvent pas être réceptionnés en dehors des heures d'ouverture de l'installation. Les déchets sont réceptionnés sous contrôle du personnel habilité par l'exploitant.

5.2. **Admission préalable des déchets**

5.2.1. **Contrôle d'entrée**

La liste des déchets admissibles sur la déchèterie est affichée sur un panneau dédié à l'entrée du site.

A leur arrivée sur le site, les usagers doivent se présenter à l'entrée du site afin de peser le contenu de leur chargement sur le pont bascule. Un contrôle de la radioactivité est effectué ainsi qu'un contrôle visuel des déchets apportés. L'agent d'exploitation vérifie également la présence d'une fiche d'information préalable.

5.2.2. **Contrôle d'exploitation**

Un contrôle de l'état et du degré de remplissage des différentes zones de dépôt est réalisé quotidiennement par les agents d'exploitation.

Les agents assurent le contrôle et l'enregistrement des entrées (apports de déchets, fournisseurs, prestataires, ...) et des sorties (expédition des déchets/matières valorisées, ...).

Concernant l'acceptation des déchets d'amiante, ils sont obligatoirement réceptionnés conditionnés et scellés afin de prévenir tout danger pour les usagers et le personnel d'exploitation.

L'ensemble des déchets sortant du site sont consignés dans un registre. De plus, l'exploitant utilise le logiciel dédié pour la gestion de son exploitation.

5.2.3. **Sécurité sur le site**

3 caméras et 2 dômes de vidéosurveillance sont installés avec report au poste de pesée et dans les bureaux administratifs du site – L'ensemble des zones sensibles du site est couvert.

Un accès à distance (smart phone, PC) est en place.

Une société de gardiennage se rend sur place pour la levée de doute en cas d'anomalie (alarme incendie, détection intrusion, appel téléphonique d'un voisin ...).

La mise en place de deux caméras thermiques est actuellement à l'étude.

5.2.4. **Formation**

Le personnel sur site est à minima formé aux compétences requises au poste qu'il occupe (ex : CACES pour les conducteurs d'engins).

Le personnel est formé et sensibilisé aux procédures à mettre en œuvre en cas d'accident (sauveteur secouriste du travail, équipier de première intervention, ...).

D'autres formations de développement des compétences sont également réalisées (habilitation électrique, gestion des conflits, management, gestion des déchets...).